

COMMENT SE CONNECTER À **telepac** ?

Avant de commencer, munissez-vous de la
« Notification de votre code telepac » reçue en
octobre 2021.



Pour accéder au site telepac,
tapez sur n'importe quel moteur de recherche
le sigle telepac et sélectionnez l'adresse :
www.telepac.agriculture.gouv.fr

FONCTIONNALITÉS DU SITE

- Téléchargez vos courriers, vos Relevés De Situation (RDS)
- Consultez les notices des aides de la campagne en cours et des précédentes,
- Vérifiez votre portefeuille de DPB (Droits à paiement de base),
- Prenez connaissance des Lettres de Fin d'Instruction (LFI).

Dès le 1^{er} janvier
télédeclarez vos aides animales
À partir du 1^{er} avril
télédeclarez vos aides surfaces
jusqu'au 16 mai 2022

AGENDA

A VOUS VOUS CONNECTEZ RÉGULIÈREMENT

Connectez-vous avec votre **numéro PACAGE** et votre mot de passe (**a**), puis cliquez sur **Connexion** :

Utilisateur :
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

▶ Connexion

B VOUS NE VOUS ÊTES PAS CONNECTÉ DEPUIS LA RÉCEPTION DE VOTRE DERNIER CODE TELEPAC – Authentification

1. Munissez-vous de votre **courrier**
2. Accéder au site telepac et identifiez-vous
3. Saisissez le « **code telepac** » mentionné dans le courrier

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole) ▶ Déconnexion

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENUS LEGAUX CONDÉLIS QUESTION / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2015 FORMULAIRES ET NOTICES 2016 FORMULAIRES ET NOTICES 2017

Nouveau code telepac
Vous vous connectez pour la première fois depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué. Vous pouvez conserver votre identifiant et votre mot de passe actuels mais pour cela vous devez confirmer votre authentification.
À cet effet, veuillez renseigner votre nouveau code telepac.
Ce code vous est communiqué :
- soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part
- soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne.
Code telepac : **▶ Valider ▶ Annuler**
Attention: il s'agit d'un code confidentiel qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.
Code telepac perdu ?
Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez le en **▶ cliquant ici**

**Votre compte est reconduit pour 6 mois
Vous conservez le même mot de passe**

C VOUS NE VOUS ÊTES PAS CONNECTÉ DEPUIS AU MOINS 6 MOIS - Renouvellement de votre mot de passe

⚠ La validité de votre mot de passe a expiré. Veuillez le modifier.

Veillez saisir le nouveau mot de passe

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{[[@]]}SE\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :

Mot de passe :

Vérification du mot de passe :

▶ Valider ▶ Annuler

Le renouvellement de votre mot de passe peut être suivi d'une demande d'Authentification **B**



Ne pas confondre mot de passe et code telepac

Votre « **code telepac** » vous est notifié par l'ASP⁽¹⁾ ou par la DDTM (pour les nouveaux demandeurs). Il vous sert :

- à vous authentifier pour reconduire votre compte **B**
- à créer votre compte de nouveau demandeur ou recréer votre compte si vous avez perdu votre mot de passe **D**

D VOUS VOUS CONNECTEZ POUR LA 1^{ère} FOIS OU VOUS AVEZ PERDU VOTRE MOT DE PASSE

- Vous êtes **nouveau demandeur**, la DDTM de la Loire-Atlantique vous a notifié votre « code telepac »
ou
- Vous avez perdu votre mot de passe, munissez-vous de votre courrier reçu en octobre 2021.

1. Pour une **1^{ère} connexion**, vous devez « Créer un compte »

Ne rien inscrire à cet endroit

Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

Une nouvelle fenêtre s'ouvre...

2. Saisissez vos informations personnelles (a) et cliquez sur « Valider » (b)

Attention ! Le code INSEE est différent du code postal

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en [cliquant ici](#)

3. Personnalisez votre mot de passe en respectant les recommandations et cliquez sur « Valider » (c)

Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{[|@]}\$%?<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe :

Confirmation de la saisie du mot de passe :



Pour sécuriser l'accès à votre compte telepac, votre nouveau mot de passe doit respecter les règles suivantes :

- 8 caractères au minimum
- contenir au moins 3 des 4 types de caractères suivants : minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux (! & \$ < > , ...)
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés
- Une double saisie est obligatoire (le copier-coller n'est pas autorisé)
- N'oubliez pas de « Valider » !

→ Vous êtes désormais inscrit à votre compte telepac

Votre mot de passe est valable 6 mois



Conservez soigneusement votre identifiant et votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.
Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à telepac.

E VOUS ÊTES NOUVEAU DEMANDEUR OU VOUS AVEZ CHANGÉ DE FORME JURIDIQUE DEPUIS LE 15 MAI DE L'ANNÉE N-1

Demandez votre N° PACAGE, votre « code telepac » accompagnés de vos nouveaux identifiants auprès de la DDTM de la Loire-Atlantique

F VOUS AVEZ PERDU VOTRE CODE TELEPAC inscrit sur le courrier reçu en octobre 2021

Accédez au [site internet telepac](#) -> [Rubrique Créer un compte/Mot de passe perdu](#) -> [Code telepac perdu](#)
Renseignez les rubriques, votre « code telepac » vous sera adressé par courrier postal sous 4/5 jours

